

Compte-rendu de réunion du Conseil Communautaire

14 juin 2018 - Hôtel de Ville de Propriano

Etaient présents :

Mmes Mireille ISTRIA, Anne LABERTRANDIE, Elisabeth TABERNER, conseillères communautaires ;

MM. Jean-Jacques BARTOLI, André CASSETARI, Jacques NICOLAI, Jean PAJANACCI, François PAOLINI, François-Joseph SCANAVINO, Yves TOLINI, Michel TRAMONI, conseillers communautaires.

Etaient représentés :

M. Paul-Marie BARTOLI par M. Yves TOLINI ;
M. Pierre CIANFARANI par M. François PAOLINI ;
Mme Ghislaine ETTORI par Mme Elisabeth TABERNER ;
Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA par M. Jacques NICOLAI ;
M. Ange LARI par M. François-Joseph SCANAVINO.

Etaient absents :

Mmes et MM. Nicolas ALARIS, Magali BARTOLI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Antoinette CARRIER, Jacques CORTI, Danielle DUVAL, Alain FAGGIANI, Joseph GIOVANNI, Jean-Luc GIROLAMI, Jean-Yves LEANDRI, Vannina LUCIANI, Jean MATTEACIOLI, Vincent MICHELETTI, Blanche MONDOLONI, François MONDOLONI, Marie-Pierre MONDOLONI, Jean-Pierre MORINI, José-Pierre MOZZICONACCI, Marie-Pierre NOTIN, Jean PERENEY, Joseph PUCCI, Myriam PUTHOD-HONORE, Paul QUILICHINI, Anne RICCI-BIANCHINI, Antoine ROCCA.

Assistait à la réunion :

M. Faustin PEDINIELLI, Directeur Général des Services.

M. Jean PAJANACCI, président de la communauté de communes, rappelle que le quorum n'est pas obligatoire, s'agissant d'une reconvoction ; il ouvre la séance à 16h30.

Il indique qu'il convient de nommer un secrétaire de séance ; Mme Anne LABERTRANDIE est désignée.

Par la suite, **M. PAJANACCI** met aux voix le compte-rendu du conseil précédent.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

I. Traitement des déchets : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

M. le Président détaille les éléments contenus dans le document transmis aux conseillers.

Il indique qu'il s'agit d'un rapport obligatoire et réalisé chaque année et observe qu'il démontre une augmentation du tri sur l'année 2017, confirmée sur les premiers mois de 2018.

Il rappelle également que la convention concernant le tri du verre pour les professionnels a été signée avec DEFI, et prendra effet au 1^{er} juillet.

Concernant le rapport, **Mme Anne LABERTRANDIE** expose quelques indicateurs. Tout d'abord, si certains tonnages s'avèrent être en baisse, des explications ont pu être apportées. Pour le verre, les baisses enregistrées, notamment au mois d'août, sont dues aux pannes répétées des camions.

De plus, l'incendie d'AM Environnement a limité le traitement des meubles sur plusieurs mois de l'été 2017. Enfin, les différentes maladies touchant les plantes, comme la Xyllela Fastidiosa, le cynips ou le charançon, ont contraint le Syvadec à refuser certains apports en déchets verts.

Pour les cartons, plusieurs déclassements de bennes ont été réalisés par le prestataire ; pour remédier à ce problème, une formation sera organisée pour les agents, en lien avec le Syvadec.

In fine, il est à noter que le tri fonctionne de manière plus efficiente au niveau de la recyclerie que des PAV ; toutefois, le nouveau modèle mis en place, et la livraison du matériel adéquat, permettra de réaliser des augmentations au niveau de la collecte.

Concernant le résiduel, les tonnages se maintiennent en 2017 mais les premiers mois de 2018 montrent une baisse de 6%, en parallèle d'une augmentation de 30% du tri, qui passe de 21 à 30%.

Ces éléments sont encourageants et de nature à rassurer les citoyens, qui craignent souvent que le geste de tri ne soit pas suivi d'effet.

Mme Elisabeth TABERNER indique que, sur la commune de Porto-Vecchio, le montant des DIC est largement supérieur. De plus, plusieurs taxes s'appliquent et se superposent, notamment concernant les huiles usagées.

Mme LABERTRANDIE précise que, concernant le verre, l'idée est de faire une année test. Par la suite, les professionnels refusant de s'insérer dans le dispositif verront leur taxe fortement augmenter

M. François-Joseph SCANAVINO souhaite savoir si les professionnels ont été avertis, et si la CCSVT a envisagé de réaliser un communiqué de presse à ce sujet.

Mme LABERTRANDIE répond qu'un porte à porte sera réalisé avec DEFI ; la communication sera mise en place en aval, afin de ne pas surprendre les professionnels.

M. Faustin PEDINIELLI rappelle que, actuellement, les commerçants ne s'acquittent pas du prix réel de leurs déchets. En effet, une tonne de résiduel (collecte et traitement) représente environ 500 euros ; or, ces professionnels règlent une taxe qui peut au maximum être portée à 150 euros.

Ainsi, pour ne pas appliquer brutalement le coût réel, il a été acté un maintien de la tarification actuelle pour les commerçants s'inscrivant dans une démarche vertueuse de tri sélectif ; les autres se verront donc pénalisés, et un malus s'appliquera.

M. SCANAVINO indique qu'il est nécessaire de laisser du temps aux commerçants. Il précise que des assises du tourisme auront lieu à la rentrée de septembre ; la problématique des déchets doit donc y être intégrée.

M. PEDINIELLI rappelle que le traitement de leurs déchets est une obligation pour ces professionnels, qui devraient donc avoir mis en place un mode de traitement.

Par ailleurs, il informe les conseillers que la flotte de camions est en cours de livraison. Dès leur arrivée effective, les PAV seront remis en état, des bacs ajoutés et des panneaux d'information installés.

Mme Mireille ISTRIA insiste sur la nécessité de mettre en place ce type de panneaux, car les citoyens pensent souvent que le tri n'est pas réalisé. Elle est rejointe sur ce point par **MM. Michel TRAMONI et François PAOLINI**, qui indiquent qu'il conviendrait également d'informer sur les jours de passage des encombrants.

M. PEDINIELLI indique, au vu des éléments du rapport, que des évolutions ont eu lieu concernant les coûts financiers ou encore la production par habitant, et s'avèrent différentes suivant les secteurs. Cela démontre que des marges de manœuvre existent encore, notamment au niveau organisationnel.

M. François PAOLINI rappelle que la commune de Giuncheto est volontaire pour réaliser un test de collecte au porte à porte, afin que le tri monte en gamme et que les citoyens soient responsabilisés.

Il souhaite donc que les PAV soient retirés, et que les habitants soient dotés de sacs ou de petits conteneurs.

M. Michel TRAMONI observe que la collecte pourrait être difficile en fonction des zones ; il faudra donc adapter le mode de passage.

M. PAOLINI précise que des points de regroupement peuvent être mis en place dans les quartiers où il s'avèrerait impossible de réaliser une telle collecte.

M. PEDINIELLI informe les conseillers qu'une feuille de route concernant la collecte des déchets sera proposée au mois de septembre. Toutefois, les attributions de subvention dans ce domaine sont conditionnées à la mise en œuvre d'une étude d'optimisation ; cela permettra de définir des marges de manœuvre, notamment financières.

M. SCANAVINO observe qu'il n'est pas envisageable de définir une seule solution pour l'ensemble du territoire, qui connaît des problématiques divergentes ; des adaptations seront donc à trouver.

M. PEDINIELLI observe que le système de collecte est identique sur Campompro et Sartène ; pour autant, en termes de pourcentage, quatre fois plus de verre est collecté à Campomoro.

Cela démontre bien que c'est dans les secteurs dits urbains que la CCSVT rencontre le plus de problèmes de tri ; pour autant, c'est bien là que se trouvent les plus importants volumes.

Sur les petits villages, les tournées peuvent effectivement être optimisées, ce qui pourrait amener à en réduire la fréquence.

Dans cet esprit, le plan compostage permet également de diminuer le volume de déchets et les nuisances olfactives.

Il peut ainsi être envisagé de doter les habitants de deux bacs, pour les OMr et les emballages, et de composteurs, et de maintenir des PAV pour le verre et le papier.

Les membres du conseil prennent acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

II. Ressources humaines

1. Création d'emplois de saisonnier

M. PAJANACCI précise qu'il s'agit d'emplois répondant aux besoins du pic saisonnier.

M. PEDINIELLI, concernant le nombre de postes concernés, indique que cela englobe le recours aux contractuels pour 4 postes, les autres étant un renfort ponctuel.

Concernant les 9 saisonniers, une équipe supplémentaire a été mise en place pour la collecte des encombrants, et un des saisonniers sera en poste sur le secteur du Taravo.

Rapport adopté à l'unanimité

2. Comité technique

M. PEDINIELLI indique que l'établissement dépassant 50 agents, contractuels compris, la CCSVT est tenue de disposer de son propre comité technique.

Dans ce cadre, les syndicats ont été reçus courant mai, et il a été convenu d'un mode d'organisation des élections et d'un fonctionnement.

Ainsi, la loi prévoyant un nombre de représentants du personnel entre 3 et 5, il est proposé d'acter le nombre de 4, et d'assurer une parité totale entre le nombre élus et le nombre représentants du personnel.

M. PAJANACCI rappelle que le conseil était initialement convoqué pour le 4 juin car la date butoir pour prendre ces décisions était le 6 ; par ailleurs, il détaille le calendrier global de la procédure.

Rapport adopté à l'unanimité

3. Avancement de grade : détermination du taux

M. PEDINIELLI rappelle que, lors du dernier conseil, les élus se sont déjà prononcés sur des créations et suppressions de postes liées aux avancements de grade.

Or, le centre de gestion a par la suite informé la CCSVT qu'il convenait de délibérer afin de définir le taux de promotion.

Il est donc proposé un tableau comprenant plusieurs ratios : 100% pour les cadres C, afin d'entériner les promotions déjà votées, 50% pour les agents de maîtrise et les attachés territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité

4. Mise en place d'astreintes

M. PEDINIELLI indique qu'il s'agit d'une délibération de principe ; le conseil sera amené à se prononcer à nouveau après avis du comité technique.

LA CCSVT dispose d'un service eau et assainissement en régie sur le secteur du Taravo ; les agents ont donc vocation à intervenir les week-ends et jours fériés en cas de nécessité.

Il est donc proposé d'instaurer des astreintes, qui concerneraient trois agents, à tour de rôle.

Rapport adopté à l'unanimité

III. Affaires Diverses

1. Convention KYRNOLIA / OEHC concernant la facturation sur Sartène

M. PAJANACCI indique que l'OEHC est le délégataire en eau sur Sartène jusqu'en 2021, et que Kyrnolia a pris le relais sur le service assainissement depuis janvier 2017.

La règle établie était que l'assainissement soit facturé par le fermier distribuant l'eau, et des négociations sont menées depuis maintenant plusieurs mois pour parvenir à un accord en ce sens.

Aujourd'hui, la convention est établie, et doit donc être ratifiée par l'ensemble des parties.

Rapport adopté à l'unanimité

2. Plan de financement du forage de Bilia

M. PEDINIELLI indique que la source captée ne donne actuellement plus ; l'été approchant, Bilia se retrouve alimentée par un seul forage.

L'entreprise mandatée a identifié un point optimal pour réaliser un forage, pour un coût de 27.200 euros.

Des financements seront donc demandés aux partenaires habituels.

Rapport adopté à l'unanimité

3. Taux de la fiscalité

M. PAJANACCI indique que ces taux ont été actés lors du vote du budget primitif 2018, et ils étaient maintenus à l'identique.

Or, la Préfecture a fait observer qu'il convenait de préciser dans la délibération les taux affectés à chaque taxe.

M. PAJANACCI rappelle donc aux élus les taux tels que précédemment votés, à savoir 11,50% pour la taxe d'habitation, 0% pour le foncier bâti, 1,99% pour le foncier non bâti, et 16,13% pour la CFE.

Rapport adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, M. le président clôt la séance à 18h.